

1. Proposer une nouvelle politique périnatale

Le malaise exprimé par les professionnels et les représentants des usagers conduisent la mission à proposer une nouvelle politique périnatale, et non une adaptation de l'ancienne. Cette nouvelle politique repose sur une prise en charge différenciée entre le bas risque et le haut risque périnatal. Les professionnels de la naissance doivent modifier leurs pratiques, non pas en les démedicalisant, mais en abandonnant des techniques non indispensables pour la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement normaux. Ces techniques peuvent avoir, dans ces circonstances, des effets iatrogènes ; elles peuvent en tous cas éloigner la future mère de la notion du caractère physiologique et naturel de la grossesse et de la naissance. Il faut souligner l'importance d'un suivi personnalisé, privilégiant la continuité, l'idéal étant un suivi allant de la déclaration de grossesse à l'issue de l'allaitement.

Cette nouvelle politique devrait avoir pour objectifs de :

- Assurer la sécurité médicale, sociale et émotionnelle des femmes enceintes et de leur enfant
- Permettre une égalité d'accès à des soins adaptés,
- Répondre aux différentes attentes des usagers,
- Maintenir une diversité de l'offre de soins,
- Améliorer les conditions de travail des professionnels en leur permettant d'exprimer pleinement leurs compétences,
- Tenir compte des contraintes démographiques et réglementaires.

Les propositions qui suivent s'inscrivent dans ces différents objectifs.